

**L. E. G. T.**

**BOURSES NATIONALES D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE**

**2EME PERIODE DE LA CAMPAGNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Service  
INTENDANCE

Dossier suivi par  
D. LENORT

La deuxième phase est ouverte depuis la rentrée scolaire et se terminera à la date limite fixée nationalement au Jeudi 15 Octobre 2020.

Références :  
PF/DL  
20-21

Sont concernés les élèves scolarisés l'an dernier en classe de 3ème au collège qui poursuivent leur scolarité en lycée ainsi que les élèves de lycée en classe de seconde, première ou terminale non boursiers au moment de la demande.

Téléphone  
03-21-79-35-44

La demande de bourse se fait directement en ligne, via le portail Scolarité services.

Télécopie  
03-21-79-35-63

Toutefois, même s'il importe de privilégier la demande en ligne, la demande papier peut toujours être utilisée pour des situations particulières.

Adresse électronique  
intendant.0620108f  
@ac-lille.fr

Le dossier "papier" peut-être téléchargé par les familles sur le site internet du ministère à l'adresse [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) ou retiré auprès du service intendance de l'établissement.

Site Internet :

L'attribution de cette bourse se fait sous condition de revenus.

<http://lycee-condorcet-lens.e-monsite.com/>

Le ou les responsables de l'enfant doivent ne pas dépasser un certain plafond qui prend en compte le nombre d'enfants à charge et les ressources. Celles prises en compte pour l'année scolaire 2020-2021 correspondent au revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus de l'année 2019.

ENT :

<https://condorcet.enthdf.fr>

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre connaissance de la notice d'information ainsi que du barème des bourses mais également utiliser le simulateur en ligne qui vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse et en connaître le montant.

Adresse postale  
Lycée Condorcet  
25, rue  
E.DOLET  
62300 LENS

Un réexamen du droit à bourse doit être obligatoirement demandé pour les élèves boursiers, en cas de redoublement ou de réorientation, de même si la situation familiale a évolué favorablement ou défavorablement de l'année des revenus pris en considération.

Le service intendance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou difficultés rencontrées.



La Provisure,

S. FRESCAL